

**MEKIN HYDRO: AVIS D'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN  
PROCEDURE D'URGENCE N°  
002/AONO/HYDRO-  
MEKIN/CIPM/2020 DU 09/11/2020  
POUR LA DELIMITATION AVEC  
PLUS DE PRECISION ET A PARTIR  
DES TECHNOLOGIES DE POINTE  
(LIDAR) DE LA ZONE  
D'ENNOIEMENT ET DE  
DECLARATION D'UTILITE  
PUBLIQUE (DUP) DE  
L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE  
DE MEKIN.**

[Télécharger le DAO](#)

**1. Objet**

Le Directeur Général de la société HYDRO-MEKIN, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

Le présent appel d'offres a pour objet la délimitation avec plus de précision et à partir des technologies de pointe (LIDAR) de la zone d'enneiement et de Déclaration d'Utilité

Publique (DUP) de l'aménagement hydroélectrique de Mekin .

## **2. Consistance des prestations**

A l'issue de la prestation, le consultant devra :

- Produire une ortho carte du site conforme aux limites de la DUP 402 et des différentes côtes d'exploitation du barrage : PEN 612.00m, PHE : 613.45m, PHEE : 613.80m;
- Cartographier les zones à risque d'inondation et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ;
- Faire une simulation hydraulique et cartographier les zones inondables en cas de rupture du barrage ;
- Faire une carte précisant la superficie de la Réserve de Faune du Dja (RFD) ennoyée par la retenue d'eau du barrage hydroélectrique de Mekin suivant les différentes côtes d'exploitation du barrage;
- Réaliser les cartes bathymétriques de la retenue du barrage hydroélectrique de Mekin au droit de :

2 km de la confluence section lit majeur de la Lobo ;

2 km de la confluence section lit majeur de la Dja ;

500m amont du barrage section lit majeur de la Dja après confluence ;

- Produire un tableau de prédictions des hautes et basses eaux ;
- Réaliser des simulations de la gestion du barrage réservoir via les logiciels adéquats (tracé des cartes hauteur-volume d'exploitation du barrage);
- Réaliser une étude synthétique sur les impacts spécifiques sur la biodiversité, les infrastructures, les sites culturels et les populations ainsi que sur leurs investissements agricoles ou artisanaux ;
- Réaliser un documentaire vidéo synthétique et des animations des travaux effectués avec un accent sur les zones à risques;
- Mettre en place un SIG et former le personnel d'HYDRO-MEKIN à l'utilisation des SIG pour la gestion des données du barrage.

### **3. Délai de livraison**

La durée des prestations est estimée à cent vingt jours (120) jours intégrant les délais de validation des différents rapports. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'arrêter le décompte des délais ou de le prolonger, en fonction de l'évolution des travaux.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la CIPM/HYDRO-MEKIN, le marché sera conclu entre celui-ci et le Directeur Général d'HYDRO-MEKIN.

### **4. Allotissement**

La prestation est répartie en un lot unique.

### **5. Participation et origine**

La présente consultation est ouverte aux BET et aux groupements de BET

### **6. Financement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le Budget de HYDRO-MEKIN, exercice 2020 et suivant.

### **7. Consultation du dossier**

Le Dossier de Consultation pourra être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage, Secrétariat de la CIPM dès diffusion du présent Avis d'Appel d'Offres au journal de l'ARMP.

### **8. Acquisition du dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage sur présentation d'une quittance de versement au compte spécial d'affectation de l'ARMP logé à la BICEC centrale Yaoundé d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000)

Francs CFA au titre des frais d'achat de dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant le chef de file du BET ou du groupement de BET désireux de participer à l'Appel d'Offres.

### **Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés dans deux enveloppes fermées et scellées dont :

- l'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) et l'offre technique (Volume 2) ;
- l'enveloppe B contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

### **9. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée en un temps dans les services du Maître d'Ouvrage (Direction Générale HYDROMEKIN sis à l'immeuble siège à Etoa meki), sous plis fermés, auprès du Secrétariat de la CIPM, au plus tard le 1er décembre 2020 à 13 heures.

Elle devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 002/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2020 DU 09/11/2020 POUR LA  
DELIMITATION AVEC PLUS DE PRECISION ET A PARTIR DES  
TECHNOLOGIES DE POINTE (LIDAR) DE LA ZONE D'ENNOIEMENT ET DE  
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DE L'AMENAGEMENT  
HYDROELECTRIQUE DE MEKIN..**

**Financement : budget d'HYDRO-MEKIN exercice 2020 et suivant**

## **“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”**

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas reçues.

### **10. Cautionnement provisoire**

Les offres devront être accompagnées d’un cautionnement provisoire (garantie de soumission) d’un montant évalué à 7 000 000 (sept millions) FCFA et d’une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d’Appel d’Offres par un établissement bancaire de premier rang, agréé par le Ministre en charge des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d’office au-delà du trentième (30e) jour après l’expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n’ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

### **11. Recevabilité des offres**

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l’offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d’Appel d’Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l’absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l’Appel d’Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

## **12. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en deux temps. Dans un premier temps, l'ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives et les offres techniques aura lieu le 01er décembre 2020 à 14 heures, dans la salle de conférences de la société HYDRO-MEKIN par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ce dernier.

A l'issue de l'examen des offres administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des enveloppes B renfermant les offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant satisfait aux critères éliminatoires.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

## **13. Critères d'évaluation**

### **Critères éliminatoires**

#### **Pièces administratives :**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes,
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

#### **Offre technique :**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- c) Note technique inférieure à 70 sur 100 ;
- d) Absence d'une note méthodologique d'exécution des prestations.

#### **Offre financière :**

- a) Offre financière incomplète ;

- b) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence du sous détail des prix

**Critères essentiels :**

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- 1) Qualification des experts affectés à l'opération (sur 70 points) ;
- 2) Expérience du BET ou du groupement de BET (sur 15 points) ;
- 3) Moyens techniques et matériels (sur 15 points).

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

**Evaluation des offres financières :**

Il sera attribué aux offres financières de chaque soumissionnaire, une note financière, calculée de la manière suivante :

avec NFi = Note financière,

MMD = Montant de l'offre la moins disante, choisie parmi les offres supérieures à 70% de l'enveloppe prévisionnelle du Maître d'ouvrage et ne dépassant pas cette enveloppe ;

MS = montant évalué du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

avec NF = Note finale,

Nt = Note technique

**14. Attribution**

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux disante, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

Le Maître d'ouvrage considère que les offres anormalement basses seront rejetées si elles sont évaluées à 30% moins cher par rapport aux prévisions budgétaires fixées par la disponibilité budgétaire de la prestation.

#### **15. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Cellule des Etudes, de la Prospective et de la Coopération d'HYDRO-MEKIN ; Tél : +237 699 87 59 61/696 25 88 89 ; e-mail : clement.essoumaakono@yahoo.com Expert Environnement/DT +237 690 65 59 29/676 97 15 02 ; e-mail : mbozoocg@yahoo.fr

YAOUNDE le 09 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BIYA MOTTO Frederic

[Télécharger le DAO](#)